

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: STRIASOL FILLER FLEX SNCF DURCISSEUR
Code du produit: H2729D

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: PEINTURES MAESTRIA.
Adresse: ZI - Rue Denis Papin.09100.PAMIERS.FRANCE.
Téléphone : 05 61 67 97 40. Fax :05 61 69 75 71. Telex :.
Adresse mail : labo-fds@maestria.fr

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets corrosifs.

Risque d'effet sensibilisant pour la peau. La préparation peut également être irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.

Risque d'effets toxiques pour la reproduction de troisième catégorie.

Risque d'effets nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par ingestion.

Risque possible d'altération de la fertilité.

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classement de la Préparation :

Corrosif



R 50/53

R 43

R 22

R 34

R 62

R 63

Dangereux pour l'environnement



Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures.

Risque possible d'altération de la fertilité.

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
601-053-00-8	25154-52-3	246-672-0	NONYLPHENOL	C N	34 62.F3 63.G3 50/53 22	25 <= x % < 50
M 00001	25620-58-0		TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIA MINE	C	34 43 52/53 22	2.5 <= x % < 10
M 00090	61788-46-3		TETRADECYLAMINE	C	35	2.5 <= x % < 10

Autres substances apportant un danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
603-069-00-0	90-72-2	202-013-9	2,4,6-TRIS(DIMETHYLAMINOMETHYL)PHENOL	Xn	22 36/38	2.5 <= x % < 10

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
606-004-00-4	108-10-1	203-550-1	METHYLISOBUTYLCETONE	Xn F	11 36/37 66 20	2.5 <= x % < 10

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé; ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

Moyen d'extinction approprié :

Eau pulvérisée, CO2, mousse, poudre sèche

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau sous pression

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Appareils respiratoires autonomes

Dangers spécifiques :

La pyrogénéation peut engendrer la formation de CO, CO2, NOx et autres gaz et vapeurs toxiques.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits.

Eviter d'exposer les femmes enceintes et avertir des risques éventuels les femmes en âge de procréer.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

S'il s'agit de peintures, éviter également l'inhalation de poussières, de particules et de fumées lors du traitement de surfaces revêtues de cette préparation par sablage à sec ou par opération à chaud (soudure, brasage, coupage...).

Eviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
108-10-1	20	83	50	208	-	84 -

Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:

CE	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:
108-10-1	20	83	50	208	-

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

Allemagne/AGW	VME:	VME:	Dépassement	Remarques	
108-10-1	20 ml/m3	83 mg/m3	2(I)	DFG, H, Y	
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
108-10-1	50 ppm	75 ppm	-	-	-
Allemagne/MAK	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
108-10-1	20 ppm	40 ppm	-	-	-

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de risque de contact avec les mains utiliser impérativement des gants appropriés.

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mettre à la disposition du personnel des gants des écrans faciaux et des lunettes de sécurité.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : non concerné.
Point/intervalle d'ébullition : non précisé
Intervalle de Point Eclair : Point d'éclair > 60°C.
Pression de vapeur : non concerné.

Densité :	> 1
Hydrosolubilité :	Insoluble.
Autres informations:	
Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir qu'une application sur la peau saine et intacte d'un animal provoque des destructions tissulaires en moins de quatre heures.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir la possibilité, chez certains sujets prédisposés, d'une réaction de sensibilisation en cas de contact cutané.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir des effets toxiques pour la reproduction de la 3ème catégorie.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Écotoxicité :

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

UN2735=AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. ou POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(nonylphenol)

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.
	8	C7	III	8	80	LQ7	274



IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.		
	8	-	III	5 L	F-A,S-B	223 274 944		
IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	8	-	III	818	5 L	820	60 L	A3
	8	-	III	Y818	1 L	-	-	-

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Classement de la Préparation :

Corrosif



Dangereux pour l'environnement



Contient du :

601-053-00-8
603-069-00-0
M 00001
M 00090

NONYLPHENOL
2,4,6-TRIS(DIMETHYLAMINOMETHYL)PHENOL
TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE
TETRADECYLAMINE

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 34	Provoque des brûlures.
R 62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Réservé aux utilisateurs professionnels.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S 61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S 60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S 57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Produit soumis à une limitation d'emploi : voir Directive 76/769/CEE et ses adaptations ultérieures.

Dispositions particulières :

Produit interdit à la vente au grand public (dir. 76/769/CE) - Réservé aux utilisateurs professionnels.

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Dangereux pour l'environnement, très toxique pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances) : N°1172 - en (Quantité >= 500 t) => Régime A,S et Rayon d'affichage de 3 km.

en (Quantité >= 200 t) mais (Quantité < 500 t) => Régime A et Rayon d'affichage 1 km. ---- en (Quantité >= 20 t) mais (Quantité < 200 t) => Régime D.

Dangereux pour l'environnement, très toxique pour les organismes aquatiques (Fabrication industrielle de substances) : N°1171 - en (Quantité >= 500 t) => Régime A,S et Rayon d'affichage de 4 km.

en (Quantité < 500 t) => Régime A et Rayon d'affichage 2 km.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

R 11	Facilement inflammable.
R 20	Nocif par inhalation.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 34	Provoque des brûlures.
R 35	Provoque de graves brûlures.
R 36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 62.F3	Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63.G3	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.